



## Saisie attribution sur mon compte bancaire par un huissier que je souhaite contester

Par **Zoé17**, le **15/11/2020 à 10:31**

Bonjour,

j'ai eu une saisie attribution sur mon compte joint. La dette initiale était de 900 et on m'a bloqué 1800 euros. J'ai aussitôt appelé l'huissier en question. Pour pouvoir faire un recours. Il m'a répondu qu'aucun recours était possible que c'était trop tard. Et 2 jours plus tard je reçois un avis de passage et un acquiescement a saisie attribution au nom de mon mari et moi même. Je voudrais contester cette saisie comment faire ?

Merci pour vos réponses

cordialement

Par **P.M.**, le **15/11/2020 à 10:36**

Bonjour,

Pour contester une saisie-attribution, il convient de saisir le Juge de l'Exécution dans le délai d'un mois en assignant la partie adverse par Huissier...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Il est à noter qu'au montant de la dette initiale peuvent s'ajouter les intérêts mais, en principe, si le créancier est un professionnel, ils sont limités à 2 ans...